



ADEPALE

Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Elaborés

DOSSIER DE PRESSE

Paris, le 17 novembre 2020

L'ADEPALE : une nouvelle voie pour promouvoir et défendre les valeurs des TPE, PME et ETI alimentaires françaises

L'ADEPALE - Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Elaborés, représente 260 entreprises, 400 sites implantés en France au cœur des territoires et près de 50 000 collaborateurs mobilisés chaque jour pour répondre aux besoins alimentaires des Français. Elles proposent aux consommateurs des produits en conserves, surgelés, déshydratés, traités frais et des fruits et légumes secs et frais prêts à l'emploi. Ces entreprises, dont les produits font partie du quotidien et qui pour certaines portent des marques emblématiques, sont nées et enracinées dans les territoires et entretiennent des liens forts avec leur environnement local, notamment agricole.

Une particularité et des valeurs de proximité que l'ADEPALE revendique aujourd'hui en se positionnant comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des acteurs économiques pour promouvoir et défendre les valeurs des TPE, PME et ETI alimentaires françaises et ainsi contribuer à la souveraineté alimentaire du pays dans l'Europe.

Création de la CPME Alimentaire

Pour donner un écho plus fort à cette nouvelle voie, l'ADEPALE s'est rapprochée de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), avec laquelle elle partage les mêmes valeurs, pour créer la CPME Alimentaire. Dans un premier temps, les deux organisations définiront des propositions communes pour relever les nouveaux défis.

Dans le contexte du reconfinement, il s'agit également de traiter l'urgence de la crise du Covid-19 et maintenir la chaîne d'approvisionnement. En effet, parmi les entreprises alimentaires françaises, dont le rôle essentiel a été révélé durant le 1^{er} confinement, la situation a des conséquences contrastées : certaines font face à une croissance de leurs ventes, tandis que d'autres sont durement touchées en raison de la fermeture de la restauration collective et commerciale d'une part ainsi que des incertitudes qui pèsent sur la consommation des produits festifs à l'approche des fêtes de fin d'année d'autre part.

Pour accompagner les entreprises alimentaires dans un contexte difficile et incertain : l'ADEPALE propose au Gouvernement des dispositions à court et moyen termes pour les soutenir. Elle demande en effet un renforcement des mesures existantes afin d'assurer l'avenir de ces TPE, PME et ETI dont le rôle est primordial pour la vitalité économique du pays mais qui se sont fragilisées depuis mars.

L'ADEPALE : des propositions pour soutenir les TPE, PME et ETI agroalimentaires françaises

De nombreuses entreprises en difficulté

Dès la première crise, les entreprises françaises alimentaires se sont mobilisées pour répondre aux besoins des consommateurs.

Mobilisées pour assurer la continuité alimentaire du pays malgré l'accumulation des contraintes, beaucoup d'entre-elles, exerçant une grande partie de leur activité avec la restauration hors domicile ou encore à l'exportation, sont aujourd'hui très fragilisées.

De plus, à l'approche de la fin d'année l'inquiétude grandit également quant aux entreprises spécialisées dans les produits de fêtes, comme le foie gras ou la truffe.

2020 : des performances contrastées selon les secteurs

Les performances des entreprises alimentaires françaises sur 2020 sont à prendre avec mesure dans cette période particulière. En effet, si certains secteurs enregistrent de fortes hausses des ventes avec la consommation accentuée à domicile sous l'effet du confinement, d'autres sont en difficulté sous l'effet des restrictions de déplacements en extérieur, des fermetures des établissements de restauration hors domicile ou du coup d'arrêt des exportations.

Exemples en chiffres :

C'est en effet en magasins, pour la consommation à domicile, que de nombreux produits enregistrent des hausses spectaculaires des ventes sur les 9 premiers mois 2020. C'est en particulier le cas du saumon fumé à + 10,7 % en valeur ou encore des légumes en conserves (+ 8 %) et surgelés (+ 6,2 %).

Cependant, même en magasins, certaines de ces hausses sont à relativiser. Lorsque les entreprises du traiteur frais enregistrent une augmentation des ventes globales à + 2,2% en valeur sur les 9 premiers mois de l'année, les évolutions sont contrastées selon les catégories, allant de +13,2 % pour le cœur de repas à -15 % pour le snacking froid.

Et, alors que certains produits comme les produits surgelés sont globalement en hausse de +11,6 % en valeur en magasins, ils enregistrent dans le même temps une chute des ventes estimée à -27,2 % en Restauration Hors Domicile.



Des mesures d'urgence

C'est pourquoi l'ADEPALE émet des demandes spécifiques pour faire face à cette situation d'urgence. Dans l'immédiat, elle demande :

- Une **exonération des charges patronales** à proportion de la perte d'activité liée à la fermeture de la restauration au cours des deux confinements et cela pour toutes les entreprises de la filière, y compris pour celles au-delà de 250 salariés
- Pour les entreprises dépendantes de la restauration hors domicile **une prise en charge de l'activité partielle** dans des conditions similaires
- **Une exonération fiscale de 100% des dons alimentaires** aux organisations caritatives effectuées par les entreprises qui se retrouvent avec des invendus du fait de la fermeture des cafés, hôtels et restaurants



L'ADEPALE : un nouveau chemin vers la souveraineté alimentaire du pays

Les entreprises de l'ADEPALE revendiquent un lien fort et historique avec les territoires

Les PME et ETI de l'ADEPALE sont, pour la plupart, des entreprises historiques aux racines familiales profondément ancrées dans les territoires. Ces entreprises nationales et patrimoniales sont intensément attachées au monde rural où elles sont nées et tiennent à développer leurs liens avec leurs partenaires des filières agricoles, de la pêche et de l'aquaculture qui leur fournissent leurs matières premières. Au-delà d'un simple marché, la France constitue pour elles un lieu de vie auquel elles sont étroitement liées. Pour les entreprises de l'ADEPALE, responsables et citoyennes, contribuer à assurer la souveraineté alimentaire du pays constitue ainsi un véritable enjeu.

C'est pourquoi aujourd'hui l'ADEPALE revendique une place à la table des discussions qui feront évoluer les sujets du partage de la valeur, de l'origine des ingrédients, de l'étiquetage ou de l'économie circulaire. Les priorités et les combats de l'ADEPALE sont motivés par son attachement aux entreprises, au territoire et aux produits. Il s'agit de relever les défis de demain en défendant cette identité propre. Les pouvoirs publics peuvent compter sur son engagement et sa mobilisation pour accompagner le renforcement de la filière agroalimentaire française.

Des relations commerciales équilibrées pour partager la valeur

L'ADEPALE porte notamment l'ambition de défendre l'équilibre des relations commerciales, estimant que la souveraineté alimentaire française ne peut exister sans partage de la valeur.

La juste répartition de la valeur revendiquée par l'ADEPALE est également essentielle pour relever les défis agro-environnementaux. Les investissements qu'ils impliquent nécessitent une juste rémunération des produits, là où la valeur est créée.

La disparition des exploitations agricoles françaises le prouve, alors que l'agriculture française est non seulement le pilier des entreprises de l'alimentaire, mais aussi son avenir. L'ADEPALE porte l'ambition de remettre en lumière l'importance de la relation amont et d'accompagner le tissu national à capitaliser sur ses richesses au travers des filières et des interprofessions plus fortes. Elle y travaille avec tous les acteurs de la chaîne.

Egalim a marqué une première étape pour améliorer la répartition de la valeur. Mais force est de constater qu'il reste encore des étapes à franchir. La loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique), actuellement en cours d'examen par le Conseil constitutionnel, a apporté les premiers correctifs, sur la question des seuils de revente à perte ou des pénalités



logistiques. La crise a révélé que les mécanismes restent insuffisants face à la puissance de négociation de la grande distribution.

Avec la crise, les entreprises de l'ADEPALE ont également subi de plein fouet les conséquences des surcoûts. Soumise à une pression forte sur le maintien du pouvoir d'achat dans une période où de nombreux Français ont subi les conséquences économiques du confinement, la grande distribution a adopté une position dure à l'égard de l'ensemble des filières. Or, de la même manière que la valeur doit être mieux répartie, les efforts doivent l'être aussi. C'est cela une filière souveraine et vertueuse.

L'ADEPALE a contribué aux travaux menés par le médiateur Serge Papin nommé par le ministre de l'Agriculture pour une meilleure répartition de la valeur tout au long de la chaîne alimentaire. L'ADEPALE tient en effet à assurer une contribution active sur ces sujets.

De plus, les entreprises de l'ADEPALE sont ancrées au cœur des territoires et, pour elles, les agriculteurs sont bien plus que des fournisseurs, ils constituent l'avenir de la filière. C'est pourquoi l'ADEPALE dialogue également avec les représentants du monde agricole pour travailler dans une même direction. L'organisation favorise la création d'interprofessions pour renforcer les filières et encourage la contractualisation. La répartition de la valeur est un enjeu clef pour nos industries. L'ADEPALE estime que des partenaires solides feront des filières solides, ce qui renforcera la souveraineté alimentaire française.



L'ADEPALE : porte-parole de 260 entreprises françaises spécialistes de l'alimentation

6 syndicats représentatifs des entreprises des produits d'épicerie, frais et surgelés

Créée en 1980, l'Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés (ADEPALE) est aujourd'hui l'une des principales fédérations professionnelles représentant les entreprises de l'alimentaire. Elle réunit à ce jour six syndicats métiers dans les rayons **épicerie** (conserves de poissons, de légumes ou de fruits, confitures, compotes, foie gras, fruits au sirop, plats cuisinés, riz, légumes secs...), produits **frais** (produits traiteur et traiteur de la mer, fruits et légumes frais prêts à l'emploi) et produits **surgelés**.



6

SYNDICATS

Il s'agit de :

- la Fédération des Industries des **Aliments Conservés** – FIAC : les aliments conservés et en particulier les conserves et semi-conserves, compotes, confitures et légumes, fruits, foie gras, champignons et escargots surgelés
- la Fédération Nationale des **Légumes Secs** - FNLS : la filière des légumes secs (semenciers, courtiers/importateurs et metteurs en marché de produits secs)
- les Entreprises des **Glaces et Surgelés** – EGS : les produits surgelés et les glaces sont représentés
- les Entreprises du **Traiteur Frais** – ETF : les produits traiteur et traiteur de la mer (saumon, surimi, crevettes et crustacés)
- le Syndicat de la **Rizerie Française** – SRF : les produits à base de riz vendus en l'état en épicerie sèche ou destinés à d'autres fabricants
- le Syndicat des fabricants de produits **Végétaux Frais Prêts à l'Emploi** – SVFPE : 4ème gamme.



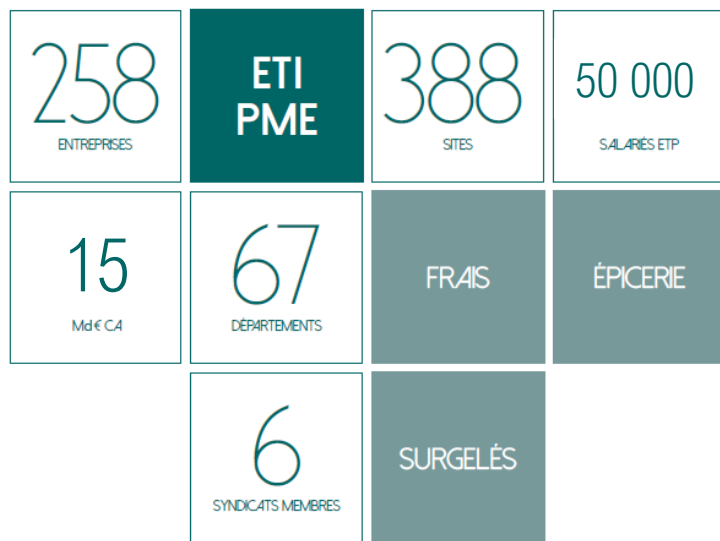
Près de 400 sites en France et près de 50 000 collaborateurs au cœur de la vitalité économique du pays

L'ADEPALE est composée de 260 entreprises françaises, essentiellement des PME et des ETI souvent patrimoniales et implantées partout sur le territoire.

Elles réunissent près de 50 000 collaborateurs qui s'engagent chaque jour à fournir les meilleurs produits aux consommateurs, tant en matière de qualité que de sécurité sanitaire.

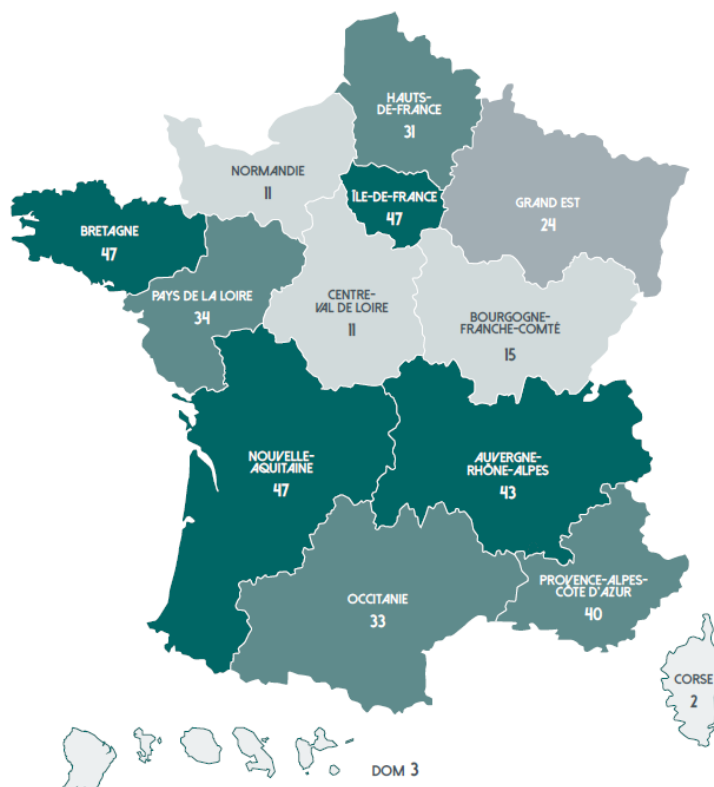
Ils exercent leurs activités au sein de 388 sites de production répartis partout en France. Présentes sur près de 90 % du territoire hexagonal, les entreprises de l'ADEPALE participent activement à la vitalité économique des territoires.

En 2019, les entreprises de l'ADEPALE ont réalisé un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros.



RÉPARTITION SIÈGES ET SITES DE PRODUCTION PAR RÉGION

■ 1 À 10 ■ 10 À 20 ■ 20 À 30 ■ 30 À 40 ■ + DE 40 - TOTAL : 388



L'ADEPALE : au service des TPE, PME et ETI françaises

L'ADEPALE a pour mission la promotion et la défense des intérêts collectifs des professions, ainsi que le soutien quotidien dans ses domaines d'expertise. Nous défendons leurs enjeux de compétitivité. La promotion des métiers, des savoir-faire et des produits est un axe important de son action.

L'ADEPALE gère également la Convention Collective Nationale pour les industries de produits alimentaires élaborés. Enfin, la négociation avec les partenaires sociaux de la branche ou encore l'information et l'accompagnement sur la réglementation font partie de nos interventions quotidiennes.

À cet égard, elle mène les actions suivantes :

- Représenter les professions, faire connaître et défendre leurs enjeux de compétitivité.
- Promouvoir les métiers et les produits des professions adhérentes.
- Participation aux débats publics impactant l'avenir des filières.
- Accompagner les entreprises et les métiers dans les démarches de progrès face aux enjeux sociétaux.
- Apporter son expertise pour contribuer à la mise en œuvre des réglementations françaises et européennes.
- Valoriser les usages et les normes professionnels.
- Négocier avec les partenaires sociaux de la branche dans le cadre de la convention collective de l'industrie des aliments élaborés.
- Maintenir et développer le savoir-faire des collaborateurs des entreprises par la formation continue.
- Assurer et diffuser une veille réglementaire en matières sociale, réglementation produit, qualité et nutrition.
- Informer et apporter un appui individuel sur les conséquences pratiques de la réglementation, et accompagner les entreprises dans sa mise en application.



À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 400 entreprises, principalement des PME et ETI au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de 15 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 50 000 collaborateurs.

www.adepale.org

**Toute l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE
vous remercie de votre attention.
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr**

ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

